

DIVEL 3

Collège

Saint-Etienne, le 14 septembre 2020

Affaire suivie par :

Solange PRIETO

Tél : 04 77 81 41 29

Mél : solange.prieto@ac-lyon.fr

l'Inspectrice d'Académie, Directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Loire par interim

11, rue des Docteurs Charcot

42023 Saint-Etienne cedex 2

à

- Mesdames et messieurs les chef.fe.s des établissements publics
- Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des établissements privés sous contrat
- Mesdames les directrices et messieurs les directeurs de CFA

Objet : Report des épreuves des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), attestation de sécurité routière (ASR) et attestation à l'éducation routière (AER)

Le contexte sanitaire de l'année scolaire 2019-2020 n'a pas permis à de nombreux élèves concernés par les épreuves liées à l'éducation à la sécurité routière validées par une attestation (ASSR 1, ASSR 2, ASR ou AER) de participer aux sessions organisées par certains des collèges du département.

Je vous rappelle que les établissements scolaires doivent fixer de nouvelles dates de passation des épreuves de validation des attestations de sécurité routière pour les élèves n'ayant pas eu la possibilité de passer ces épreuves dans leur collège d'affectation pendant l'année scolaire 2019-2020.

A la rentrée 2020, sont donc concernés par cette disposition certains des élèves :

- intégrant le niveau 4^{ème},
- issus de 3^{ème} (renseignements pris dans la base élèves – LSU).

La session inclut l'unique épreuve de rattrapage et se tient obligatoirement pendant le premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021.

Les serveurs des ASSR, ASR et AER restent ouverts jusqu'à la fin du mois de décembre pour tous les établissements (collèges, lycées, lycées professionnels, centre de formation par l'apprentissage, établissements médico-sociaux accueillant des élèves handicapés).

Le livret des modalités d'organisation des ASSR, ASR et AER pour la session 2020 a été transmis aux établissements le 19 février 2020.


Martine PETIT